

Nous réitérons nos demandes 2022 faites en intersyndicale et notamment notre demande d'augmentation générale des Salaires à la place d'augmentations à la tête du client afin que chaque salarié puisse bénéficier d'une revalorisation de son pouvoir d'achat et au regard de l'inflation nous réclamons une augmentation individuelle mensuelle minimale de **200 euros**.

Nous exigeons également l'ouverture d'une véritable « campagne » d'échelons permettant le déblocage des évolutions de carrières, indépendamment du budget NAO. L'entreprise ne peut ignorer plus longtemps le GEL des carrières imposé chaque année à des très nombreux salariés méritants sans en mesurer les conséquences !

1. **Augmentation générale des salaires de 200 euros pour chaque salarié (e).**
2. **Primes vacances à 830 € (vs FDPS) sans condition d'ancienneté.**
3. **Indemnité de Transport Forfaitaire (indemnité carburant) 5/7^e Pass Navigo soit 53,71 euros.**
4. **Mise en place d'un véritable 13eme mois pour TOUS (EOT, AM, CADRES).**
5. **Négociation d'un accord de participation de l'enseigne DARTY France (vs accord enseigne FNAC) afin de garantir collectivement aux salariés le droit de participer aux résultats de l'entreprise.**

Pour info (Participation 2022 Darty DGE : 1,8 salaire DARTY DGO 1,7 salaire DIF : 0,4 salaire) soit 1,3 salaire en moyenne.

- Intégration de la prime trimestrielle et du rattrapage variable dans le salaire base pour Tous les R.E services.
- Refonte du système de rémunération des métiers de la vente avec une nouvelles grilles de rémunérations respectueuse du SMIC.
- Passage des tickets restaurants à **11 et 15 euros** en conservant la part patronale à **60%**.
- Suppression des 3 jours de carence imposés seulement aux EOT.
- Paiement ou monétisation des RTT Non pris (EOT /AM).
- Augmentation du nombre de jours enfants malades et passage de l'âge à 16 ans.
- Revalorisation de la prime d'ancienneté et création de nouveaux plafonds (20/25/30/35/40 ans).
- Ouverture d'une négociation sur l'ensemble des grilles de classifications et de rémunérations des (EOT /AM) de l'Exploitation et des Opérations.
- Passage de la subvention des activités sociales et culturelles de **0,7% à 1,2%**.
- Mise en place des jours de repos compensateurs pour les travailleurs de nuit conformément à la Loi.
- Prise en charge des « simples » amendes de stationnement pour les personnels roulants.
- Revalorisation des primes de dimanche.
- Réintégration de la Subrogation.
- Mise en place d'une prime d'ancienneté pour les cadres.
- Revalorisation de l'indemnité kilométrique à **0,50€**.
- Prise en charge par l'Entreprise du Jour de Solidarité.
- Intégration des primes variables à hauteur Minimum de 30% dans le salaire de base.
- Passage à 15 % de la remise personnel et accès à la remise FNAC.